



Le mot du mois : observateur / observatrice

Être membre d'un **Observatoire** (des pratiques policières et administratives) est un rôle contraignant et exigeant, qui demande un certain nombre de connaissances (relatives au maintien de l'ordre par exemple) afin de dénoncer ce qui est illégal. Devenir observateur / observatrice nécessite de suivre une petite formation (LDH). Quand une observation est décidée pour une manifestation, il faut au minimum une équipe de 3 personnes, qui se mettent en relation avec un·e avocat·e.

Le statut des observateurs est défini dans le droit international, il est comparable à celui des journalistes. Mais s'intéresser à la police, à la justice, dénoncer des cas d'atteintes aux droits n'est pas toujours sans conséquences (insultes, gardes à vue...). L'Observatoire se doit d'être vigilant par rapport aux

questions de responsabilité, de déontologie, de protection (règlement intérieur, charte qui le régissent).

Pour participer à un Observatoire, il convient d'adhérer aux principes qui le fondent et de s'engager à les respecter, notamment :

- La confidentialité des informations tant sur les observateurs et observatrices que sur les témoins ou victimes ;

- La stricte neutralité au moment de l'observation ;

- La sécurité : ne pas mettre en danger ni soi-même, ni les autres membres de l'Observatoire,

pendant la manifestation et être solidaire de l'équipe de l'Observatoire. Ne pas intervenir (sauf mise en danger de la vie d'autrui)

Vous êtes intéressé·es par ce rôle ? Contactez-nous ! (cf. contact fin de l'infolettre).

Focus sur... Israël-Palestine

• Halte au terrorisme et à l'escalade sans fin de la violence

Communiqué de la LDH nationale (8 octobre)

"La LDH condamne de façon absolue l'attaque militaire déclenchée ce samedi 7 octobre 2023 par le Hamas à partir de Gaza contre l'État et la population d'Israël. Cette agression, qui a d'ores et déjà fait plusieurs centaines de morts et au moins deux mille blessés, relève d'une violence inacceptable et injustifiable.

Aujourd'hui, l'urgence absolue est de faire respecter le droit international humanitaire, d'assurer la protection de tous les civils et d'exiger la libération de tous les otages.

La réaction des autorités israéliennes d'en appeler à une guerre totale ne peut aboutir qu'à une escalade de la violence en Israël, en Palestine (où on compte déjà plusieurs centaines de morts et de blessés) et dans toute la région comme le font déjà craindre certaines réactions.

La LDH en appelle au gouvernement français, aux institutions européennes, au Conseil de l'Europe et à l'ONU pour se mobiliser afin d'éviter le pire. Il est urgent qu'ils agissent pour faire respecter le droit international dans cette région à commencer par la résolution n°242 des Nations unies en date du 22 novembre 1967.

Il n'est pas trop tard pour trouver une solution durable à ce conflit qui n'a que trop duré. Les peuples israélien et palestinien ne pourront vivre dans un espace apaisé qu'en respectant les droits des uns et des autres."

Depuis ce communiqué, les craintes exprimées se sont confirmées. L'escalade de la violence s'est aggravée, notamment avec le bombardement de la population et le

siège de la bande de Gaza (privations d'eau, d'électricité, de nourriture) mettant en danger des vies humaines, **siège interdit par le droit international humanitaire comme l'a rappelé le haut commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme.**

Dénoncer fermement la violence et les exactions commises par le Hamas ne signifie pas pour autant occulter celles que subissent les Palestiniens depuis tant d'années. Lorsque Gaza est bombardée, lorsque les jambes de jeunes et d'enfants Palestiniens sont amputées parce que les soldats israéliens les visent, lorsque les Palestiniens de Jérusalem ou de Cisjordanie sont expulsés de leurs maisons, de leurs villages, séparés de leurs terres par le mur, voient leurs oliviers arrachés, lorsqu'il y a des incursions brutales de l'armée dans les camps de réfugiés, lorsque les colonies israéliennes s'installent illégalement, lorsque les Palestiniens de Jérusalem Est doivent tendre des filets au-dessus de leurs rues pour ne pas recevoir les débris jetés par les colons, peu de médias, d'associations ou de partis politiques relayent leur indignation et se rassemblent pour s'insurger contre cela. Force est de constater que lorsque des citoyens et associations français parlent en faveur des Palestiniens, ils et elles sont affublés presque systématiquement du terme d'antisémite, ou d'antijuif. De plus, l'amalgame entre Palestinien et terroriste est trop souvent sous-entendu dans les propos simplistes des médias à l'occasion de faits violents qui sont alors décrits sans replacer les événements dans leur contexte historique ou social.

• FIDH- Fédération internationale pour les droits humains – Déclaration

La tentative de déplacement forcé de plus d'un million de personnes dans la bande de Gaza est illégale et catastrophique.

La Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) est choquée et horrifiée par les vidéos et les rapports attestant des tueries indiscriminées de civil·es et la destruction de masse de quartiers entiers de la bande de Gaza par Israël. La FIDH se dresse contre le transfert forcé et le déplacement des populations de la partie nord de la bande de Gaza ordonné par Israël. Alors que nous continuons d'être témoins de ces atrocités et crimes internationaux, **la FIDH exprime sa solidarité avec tous·tes les civil·es touché·es par ce dernier cycle de violence.**

Paris, Ramallah, Gaza, Jérusalem, 13 octobre 2023.

La FIDH se tient fermement aux côtés de ses organisations membres palestiniennes sur le terrain et à Gaza : Al Mezan, Al-Haq et le Centre palestinien pour les droits humains. Beaucoup des membres parmi leurs équipes ont tragiquement perdu leur domicile et ont maintenant reçu l'ordre d'évacuer. **Nous tenons à les rassurer qu'ils et elles ne sont pas seul·es dans ces moments incroyablement difficiles et qu'un mouvement mondial pour les droits humains est à leurs côtés.**

La FIDH condamne les crimes commis contre les civil·es, y compris le ciblage systématique et généralisé de leurs infrastructures et propriétés. Ces crimes sont tous potentiellement **des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.** À présent plus de 1500 Palestiniens tués dans l'agression d'Israël sur la bande de Gaza sont à déplorer. Cependant certaines habitations détruites n'ont pas encore été atteintes par les équipes de secours en raison de ressources limitées et du manque d'engins. Le nombre de blessé·es quant à lui est presque impossible à dénombrer, car toutes les infrastructures de santé sont en ruine et totalement incapables de faire face à l'immense quantité de blessures terribles auxquelles elles sont confrontées. À cet égard, nous prenons très au sérieux les rapports et les allégations de preuves sur l'utilisation de munitions au phosphore par Israël, causant des brûlures atroces et des blessures à long terme et nous condamnons vivement leur utilisation.

La FIDH condamne l'agression israélienne en tant qu'acte de pures représailles d'une épouvantable violence. L'attitude et la doctrine de l'armée israélienne sont reflétées dans les propos d'un porte-parole officiel de l'armée israélienne disant l'« emphase est mise sur les dégâts, pas sur la précision ». En outre les six derniers jours n'ont été rien d'autre que l'orchestration des conditions les plus contraires à la vie humaine pour le peuple palestinien. Les bombardements indiscriminés meurtriers sont associés à la coupure de l'approvisionnement en nourriture, en eau, en électricité, en carburant et en médicaments, et constituent des crimes internationaux devant cesser immédiatement.

Nous exhortons Israël à mettre fin à sa campagne de bombardements et à ne pas mener d'invasion terrestre de la bande de Gaza. Cela ne ferait qu'entraîner des bains de sang et de terribles pertes en vies humaines. Comme l'a déclaré aujourd'hui l'organisation membre israélienne de la FIDH, B'tselem, « La destruction indiscriminée et un siège à l'encontre des innocent·es ne procureront ni soulagement, ni justice, ni apaisement ». La FIDH appelle à la libération et protection immédiate des civil·es pris en otage par les groupes armés palestiniens, des actes pour lesquels nous réitérons notre condamnation. Toutes les vies civiles doivent être protégé·es en respect du droit international devant être respecté par toutes les parties. Nous rejetons toute approche à deux vitesses vis-à-vis du droit international et des principes des droits humains.

Les attaques indiscriminées contre les civil·es constituent des crimes en vertu du droit international quel que soit le contexte.

La FIDH s'oppose fermement à l'ordre d'évacuation des civils du nord de la bande de Gaza émis le 13 octobre par Israël. Nous dénonçons ces ordres comme une tentative de déplacement forcé et illégal de civil·es pouvant refléter une intention génocidaire. Israël a continuellement et constamment violé le droit au retour des réfugié·es qu'il a produits, depuis 1948 jusqu'à aujourd'hui. Plus d'un million de personnes seraient déplacées en raison de ces ordres. On estime de 70 à 80 % la part des habitant·es de la bande de Gaza qui sont déjà des réfugié·es. Toutes et tous sont soumis à un blocus sévère depuis 16 ans et ont été témoins de 6 agressions militaires majeures. Nous rappelons également que l'Unicef estime à 1 million le nombre d'enfants parmi les 2,3 millions de personnes vivant dans la bande de Gaza.

La FIDH demande un cessez-le-feu immédiat, accompagné de la levée du blocus et de la fin du régime de punition collective infligée au peuple de la bande de Gaza. Cette situation illégale en Palestine ne doit pas être autorisée à perdurer. Nous exhortons les États tiers à remplir leurs obligations envers la population protégée sous l'occupation illégale et l'apartheid, et à ne pas être complices des crimes commis contre le peuple palestinien. **Nous appelons également les États à exercer une pression sur Israël pour mettre fin à l'agression sur Gaza et permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, sans délai.**

À l'attention du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale, nous réitérons nos appels à la priorisation de l'enquête en cours sur la situation en Israël-Palestine. Nous exhortons les États parties de la CPI à coopérer pleinement dans cette enquête. Les auteurs de crimes internationaux doivent être tenus responsables, car l'impunité généralisée est contradictoire avec la voie vers une paix durable dans la région. La CPI joue un rôle essentiel pour traduire les auteurs en justice et faire respecter le droit international pour l'ensemble des peuples.

Aujourd'hui, les personnes de conscience et les défenseur·ses des droits humains du monde entier doivent se lever unis pour préserver les droits universels. Nous sommes collectivement consterné·es de voir des décisions et des déclarations de dirigeant·es politiques clés saper le droit international humanitaire et les droits humains.

Chacune de ces actions constitue un coup violent contre les droits humains et les principes moraux qui sous-tendent toute politique de paix et de développement durable : l'égalité absolue de tous les êtres humains en dignité et en droits.

Actions du mois écoulé

- **Rassemblement pour les droits de l'enfance - mobilisation du 28 septembre et audience au tribunal administratif**

Le droit fait obligation aux conseils départementaux qui ont pris en charge des mineur·es dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance de continuer l'accompagnement et la prise en charge après 18 ans si les jeunes concerné·es n'ont pas les moyens d'être autonomes ni de bénéficier d'un accompagnement familial. C'est une mesure de bon sens quand on connaît le nombre de jeunes qui se retrouvent en situation de grande détresse et de grand danger en étant mis à la rue à 18 ans. Pourtant le conseil départemental de la Côte d'Or résiste à l'application de la loi. Plusieurs jeunes étrangers atteignant leurs 18 ans, lycéens ou en début d'apprentissage, se sont vu indiquer qu'ils ne bénéficieraient plus d'aucun soutien et qu'ils devaient quitter leur hébergement, dans les faits dormir à la rue. Certains ont décidé de saisir la justice. La première étape de ce contentieux a été jugée au tribunal administratif de Dijon, le mardi 19 septembre. La décision de référé est plutôt

satisfaisante, puisque la décision du département est suspendue et qu'il lui est fait injonction de reprendre en charge cinq jeunes et de réexaminer les demandes. L'autre événement déclencheur de ce rassemblement était l'OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) et l'envoi en centre de rétention administrative d'une jeune guinéenne se présentant comme mineure et considérée comme majeure par le conseil départemental sans lui laisser la possibilité de saisir le juge des enfants, seul compétent pour trancher en cas de désaccord sur l'âge. Double désaveu pour le président du conseil départemental et la préfecture, le juge des libertés et de la détention l'a fait libérer et le tribunal administratif a annulé l'OQTF.

Le jeudi 28 septembre, le rassemblement de soutien que nous avons annoncé a réuni environ 80 personnes, avec la présence notable de plusieurs conseiller·es départementaux qui ont pris la parole (d'autres ont rédigé un communiqué).

- **Rencontre Voisins Voisines 5 octobre - École publique, entre réformes et annonces : quelle école pour demain ?**

Cette première rencontre de l'année co-organisée par la LDH avec la maison de quartier de Fontaine d'Ouche était consacrée à la rentrée scolaire, et a été animée par la FSU Côte-d'Or. L'analyse de la rentrée a permis de pointer les discours mensongers du ministre, et de rappeler qu'un·e enseignant·e qui travaille dans de bonnes conditions matérielles, avec un salaire satisfaisant et un minimum de considération pourra mieux se consacrer à ses élèves ! Les échanges ont ensuite porté sur trois sujets qui préoccupaient particulièrement les participant·es.

→ **Tout le monde peut-il faire des études ?** Oui, mais cela nécessite un accompagnement de qualité de la part de l'école. La FSU a mis en avant les revendications de réussite pour toutes les élèves « Tous capables, tous éducatibles », et fait la promotion de la voie professionnelle. Les jeunes de la Fontaine d'Ouche se plaignent d'avoir « mauvaise réputation » dans les établissements quand elles/ils quittent le quartier pour aller au lycée ; il est rappelé que, selon la carte scolaire, toutes ont une place au Castel. Les discussions se sont poursuivies par l'évocation de moyens d'action pour défendre l'école, la participation citoyenne (participation des parents aux conseils d'école par exemple), le vote, la syndicalisation, et toutes les actions susceptibles de recréer du collectif.

→ **Des mamans ont exprimé leurs interrogations et leur défiance par rapport à l'éducation à la vie affective et sexuelle.** En effet, depuis quelques semaines, on a vu resurgir sur les réseaux sociaux de la propagande réactionnaire et diffamatoire, à l'instar de ce qui s'était passé il y a une dizaine d'années. La FSU a démonté les rumeurs en parlant des programmes de l'Éducation nationale qui encadrent cet enseignement, programmes adaptés à chaque âge. En l'absence de cet enseignement, c'est la pornographie en ligne qui risque de faire l'éducation des jeunes. A l'école, on peut effectivement parler d'homosexualité avec les élèves au cours de ces séances, dès le primaire, le mariage pour toutes est dans la loi depuis 10 ans. Et faire cela n'est pas une incitation à devenir homosexuel·le, puisqu'on ne choisit pas son orientation sexuelle. Le parallèle est fait entre plusieurs discriminations, notamment entre racisme et LGBTphobies. Les différents rappels de la loi et de la réalité des enseignements ont permis de dépassionner le débat.

→ Enfin, une animatrice a relayé **la colère et les inquiétudes de femmes qui estiment que les musulman·es ont de nouveau été ciblé·es par le ministre de l'Éducation au sujet des tenues vestimentaires**

autorisées ou non (abayas). La FSU partage cette analyse (voir l'interview dans le Bien Public début septembre). Ce fut l'occasion de revenir sur la Loi de 1905, qui permet la liberté religieuse, dans le respect des consciences, de faire la distinction entre l'esprit de cette loi et les tentatives de détournement qui s'en réclament.

Cette rencontre a suscité, comme souvent, des échanges riches entre les participant·es, avec une grande qualité d'écoute, un dialogue intéressant entre professionnel·les et usager·es de l'école permettant de rétablir la confiance, avec l'idée que la formation des jeunes relève d'un partage entre les parents et l'école.

- **Journée mondiale du refus de la misère (17 octobre) - Samedi 14 octobre à Dijon - place François Rude de 14h à 17h**

À l'appel de **ATD Quart-monde, Amnesty International, Oxfam, SOS Refoulement, LDH, L'école des parents, Adefo, Artisans du monde, Éthique sur l'étiquette, Episourire, Action contre la faim, UNICEF, Secours catholique, ADE.**

Lors de cette Journée mondiale du Refus de la Misère, associations et organisations veulent faire entendre la voix des personnes les plus exclues et donner à voir les actions qu'elles mènent quotidiennement pour que leur dignité soit reconnue et respectée. Elles invitent tous les citoyen·nes qui le souhaitent à les rejoindre lors de cette journée de mobilisation.

Animations, jeux, musique, chants, accordéon, prise de parole et témoignages sont prévus tout au long de l'après-midi.

→ **La dignité en action : rendons possible le travail décent pour toutes et tous** Edito collectif signé par Patrick

Baudouin, président de la LDH

« J'ai un contrat à durée indéterminée. Après de longues années de souffrances et de discrimination, j'ai enfin un travail décent. Un travail, c'est la vie ! On peut voir l'avenir, faire des crédits, avoir une maison, on peut penser à se former, on n'est plus des marginaux, on existe, on participe à la société. On n'a pas la boule au ventre, on peut prendre confiance en nous et faire un meilleur travail. Un travail décent, c'est un travail où on ne risque pas sa vie. Ça

nous permet d'avoir accès à nos autres droits : sécurité sociale, retraite, chômage. Payer ses impôts, c'est participer à la société. Ça change le regard des autres sur nous. Nous n'avons plus honte de sortir et de parler aux gens. » Ainsi témoignait Annick Vera, salariée d'une Entreprise à But d'Emploi à Thiers dans le cadre du projet Territoires zéro chômeur de longue durée, le 7 février 2023 à l'ONU à New York. Selon l'Organisation internationale du travail, la moitié de la population active mondiale n'a pas accès à un travail décent : convenablement rémunéré, s'exerçant dans de bonnes conditions de sécurité et de participation, procurant un minimum de protection sociale pour le travailleur / la travailleuse et sa famille et laissant la possibilité d'entrevoir un avenir meilleur.

En France comme ailleurs, le marché de l'emploi ne suffit pas à créer suffisamment d'emplois décents. Il existe aussi d'énormes besoins sociaux et écologiques non couverts. Un projet comme Territoires zéro chômeurs de longue durée montre des pistes possibles pour répondre à ces deux défis et garantir un emploi décent dans des conditions adaptées à toute personne qui souhaite travailler, quels que soient son parcours de vie et sa situation de santé ou de handicap. Une des conditions de réussite : partir de l'expérience de vie et de travail des plus éloigné·es de l'emploi et les associer à parts égales. **« Un travail, c'est la vie », dit Annick. Créons des emplois décents, changeons l'emploi pour changer la vie !**

Violences policières

→ **Le Conseil de l'Europe appelle Paris à réformer l'IGPN et l'IGGN afin « d'améliorer la perception de leur indépendance et de leur impartialité »**

Le Monde avec AFP publié le 10 octobre

https://www.lemonde.fr/international/article/2023/10/10/le-conseil-de-l-europe-appelle-paris-a-reformer-l-igpn-et-l-iggn-afin-d-ameliorer-la-perception-de-leur-independance-et-de-leur-impartialite_6193616_3210.html

Le conseil « regrette que les données statistiques ne permettent pas de recenser clairement » le nombre de personnes « blessées ou tuées par les forces de l'ordre lors des manifestations ».

L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) s'est alarmée, dans un rapport adopté mardi 10 octobre, du « nombre élevé de blessés lors de manifestations » en France et a appelé à « mener une réforme des corps d'inspection de la police et de la gendarmerie ». Le rapport a été approuvé

par quarante-quatre voix contre dix-neuf et quatre abstentions.

Ce texte dresse un « bilan du respect par la France des obligations découlant de son adhésion au Conseil de l'Europe » et s'attarde sur plusieurs points, comme le « problème systémique » de la surpopulation carcérale, les « inquiétudes » sur la « concentration dans le secteur des médias » ou le besoin de « transparence » concernant « l'action des forces de l'ordre ».

L'Assemblée se dit ainsi « particulièrement inquiète » du « nombre élevé de blessés lors de manifestations ». Elle « regrette que les données statistiques ne permettent pas de recenser clairement » le nombre de personnes « blessées ou tuées par les forces de l'ordre lors des manifestations ».

« Améliorer le traitement pénal des cas de violences illégitimes »

SVP. Ne pas jeter sur la voie publique

Considérant le « sentiment que des violences illégitimes restent impunies », l'institution demande aux autorités françaises de « permettre l'accès à ces informations ». Elle constate également que « plusieurs cas d'usage d'armes par les forces de l'ordre ayant entraîné des blessures graves ou la mort » n'ont toujours pas fait l'objet d'une décision judiciaire « plus de quatre ans après les faits », et appelle donc Paris à « améliorer le traitement pénal des cas de violences illégitimes ».

Elle réclame notamment une « réforme des corps d'inspection de la police et de la gendarmerie », l'IGPN (inspection générale de la police nationale) et l'IGGN (inspection générale de la gendarmerie nationale), afin « d'améliorer la perception de leur indépendance et de leur impartialité ».

L'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe réunit 324 parlementaires issus des 46 États membres du Conseil de l'Europe, soit les pays qui ont ratifié la Déclaration européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Douze

députés français et six sénateurs français y siègent, de même que des parlementaires de tous les pays de l'UE, du Royaume-Uni, d'Ukraine ou de Suisse.

→ **Impunité policière : pour le Conseil d'État, les forces de l'ordre doivent être mieux identifiées**

Communiqué LDH et ACAT-France - le 11 octobre

Une victoire décisive. Le Conseil d'État a finalement donné raison à l'ACAT-France et à la LDH (Ligue des droits de l'Homme). Ce 11 octobre, il a reconnu des failles dans l'identification des forces de l'ordre, préjudiciables en cas de poursuites contre un agent suspecté d'abus, et ordonné au ministère de l'Intérieur de revoir le numéro RIO, ce fameux matricule qui a été jugé insuffisant. (...)

<https://www.ldh-france.org/impunite-policiere-pour-le-conseil-detat-les-forces-de-lordre-doivent-etre-mieux-identifiees/>

Autres actions

Jeudi 28 septembre : Préparation de l'Assemblée pour la grève féministe du 9/10

Mardi 3 octobre : Comité métropolitain de la donnée

Vendredi 6 octobre : Organisation de la Marche des fiertés avec Rainbow et un collectif d'associations

Samedi 14 octobre : Rencontre du Comité régional LDH Bourgogne avec celui de Franche-Comté

Agenda

Mercredi 8 novembre - 18h30 : réunion de section de la LDH (adhérent·es uniquement)
Maison des associations, 2 rue des Corroyeurs, à Dijon.

Réunions suivantes : **jeudi 30 novembre** (préparation de l'AG)

Samedi 9 décembre matin : assemblée générale de la LDH section Dijon et agglomération (adhérent·es uniquement)

International

Ne les oublions pas : il reste encore 100 enfants français·es détenu·es en Syrie...

Comment nous aider ?

Rejoignez-nous, adhérez !

Paiement en carte bleue ou par prélèvement mensuel : <https://www.jedonneenligne.org/ldh/WEBADH22/> ou retrouvez-nous en réunion de section pour adhérer par chèque.

Plus d'informations sur les actions de la LDH et les raisons d'adhérer : <https://www.ldh-france.org/Adherer/>

Votre signature compte !

Pétition de l'AFPS : Halte au massacre à Gaza
<https://www.change.org/p/halte-au-massacre-%C3%A0-gaza?>

Nous trouver :

Les réunions de section ont lieu à la Maison des associations, 2 rue des Corroyeurs, à Dijon.

<https://site.ldh-france.org/bourgogne/>
<https://www.ldh-france.org>

Sur les réseaux : Facebook
<https://www.facebook.com/LDH21Dijon>
Pour s'inscrire sur notre liste de diffusion et **recevoir cette infolettre par courriel**, écrire à : dijon@ldh-france.org

Rejoignez-nous pour nous aider à réaliser l'infolettre, à s'occuper du site web : dijon@ldh-france.org
N'hésitez pas à diffuser largement cette infolettre à vos contacts !

Pour une demande d'aide juridique, merci de nous contacter de préférence par courriel dijon@ldh-france.org (possibilité de laisser un message au 03 80 30 48 54)